

Le Secourisme au permis de conduire

Pourquoi former les usagers de la route à la conduite à tenir face à l'accident grave et aux victimes en détresse qui vont hélas mourir avant l'arrivée des secours ?

Le projet des « 5 gestes » date de 1967. Il a été conçu, dès le départ, pour convenir à une formation de masse (au moins un million de candidats aux différents permis de conduire chaque année), avec un contenu simple ne comprenant que l'essentiel. Egalement, il ne fallait pas alourdir le temps de formation. Nous avons proposé 5 heures.

En 1969, l'Allemagne fédérale a adopté cette formation obligatoire. Ce principe a été confirmé après la réunification. En 1973, ce fut l'Autriche, en 1977, la Suisse. Chez nous toujours rien jusqu'en 2003 !

Or, pour se confirmer, s'il en était besoin, l'urgence de la mise en place de ce qui a été décidé l'an dernier par le Parlement, il suffit de lire ou de relire ce texte, ci-après, extrait de « la pathologie de la route », tiré d'une plaquette retrouvée dans les archives du **Professeur Marcel ARNAUD** (les pages 1 à 6 ont été publiées dans le 7^{ème} mémoire sur les « 5 gestes qui sauvent » de décembre 1999).

De sa main, Marcel ARNAUD indique qu'à l'époque (il y a 40 ans), plus de 80% des victimes de la route mourraient durant les 2 premiers jours ! Souvent par des séquelles irréversibles de leur détresse sur le bord de la route, par suite notamment de l'anoxie ou des hémorragies externes.

Or, les « 5 gestes » ont pour but justement de faire face à ce risque majeur, immédiat, qui ne peut attendre l'arrivée des sapeurs-pompiers ou d'une équipe médicale.

Ce sont les témoins, sur place, qui pourront maintenir en vie les accidentés.

Pourquoi d'autres pays ont-ils mis en place cet enseignement pratique et pas la France ?

La diffusion du Secourisme est en retard dans notre pays. Nous ne progressons pas. Avec la suppression du service militaire, c'est encore un moyen de former des jeunes au Secourisme qui disparaît.

Pourtant, déjà, il y a quarante ans, un médecin suédois utilisait la formule « cinq minutes pour sauver une vie » !

Or, en 5 minutes, il est impossible pour les secours spécialisés, qu'ils soient publics ou privés, d'être déjà sur place. Il faut d'abord le temps nécessaire pour l'alerte ! La vie de ces blessés est bien entre les mains de ceux qui sont sur place !

LA PATHOLOGIE DE LA ROUTE

Le terme d'accidents de la circulation englobe non seulement les accidents de la route, de loin les plus fréquents, mais aussi ceux d'aviation et de chemin de fer, plus spectaculaires par le plus grand nombre de victimes, mais en fait beaucoup plus rares.

Que ce soit par décélération brutale (automobile qui percute un obstacle fixe) ou par accélération intempestive (piéton projeté au loin), actuellement l'homme moderne court autant de risques de mourir de mort violente - les accidents de la route étant en cause dans 50 p. 100 des cas - que de maladie (R. Deleuze) et la fréquence de ces accidents va malheureusement en augmentant chaque année :

- plus de 1 000 morts par jour dans le monde en 1963,
- en France, pour la même année, plus de 10 500 morts et plus de 245 000 blessés.

“C'est dans les tout premiers quarts d'heure qu'un blessé grave joue sa vie ou son avenir fonctionnel,

*L'action bénéfique des
prompt. secours peut être
éventuelle dans le 80,3%
des blessés qui décèdent dans
les 2 premiers jours*

comme le montre ce tableau sur le pourcentage des décès en fonction de la survie :

- moins d'une heure	58,1 % (dont 10 % tués sur le coup)
- entre 1 et 2 heures	8,1 %
- entre 3 et 6 heures	7,3 %
- entre 6 et 12 heures	6,7 %
- entre 12 et 24 heures	4,2 %
- au cours du 2ème jour	5,9 %
- au cours du 3ème jour	1,9 %
- du 4ème au 7ème jour	5,9 %
- du 8ème au 30ème jour	1,9 % (*)

Beaucoup de ces victimes (60 p. 100 de décès dans dans les cent premières minutes) meurent faute de soins éclairés, parce qu'il n'a pas été réalisé immédiatement des gestes souvent élémentaires ou parce qu'un transport mal conçu a aggravé l'état du blessé.

(*) Un certain nombre des données développées dans les pages suivantes ont été empruntées à M. Arnaud (Monographie "Les blessés de la route") et à R. Deleuze (Médecine et Hygiène, N° 615, p. 948 et suivantes, 6 Novembre 1963).

“cinq minutes pour sauver une vie”

En effet, la mort survenant rapidement après un accident est due, le plus souvent, non pas à la gravité des blessures reçues, mais à l'insuffisance respiratoire se manifestant dans les cinq minutes consécutives et aboutissant à l'asphyxie aiguë.

Il convient donc d'intervenir rapidement, dans un délai de cinq à dix minutes au plus, avant même de tenter l'extraction de la victime, non seulement en cas d'arrêt respiratoire, mais aussi sur les blessés présentant des mouvements respiratoires rares et superficiels, sans attendre l'apnée et l'arrêt cardiaque imminents ; dans ce but :

- dégager l'oro-pharynx en basculant la tête en arrière et remonter la mâchoire inférieure,
- pratiquer immédiatement la respiration artificielle (bouche à bouche ou bouche à nez) si le rythme respiratoire normal n'est pas rétabli par l'hyperextension de la tête, arrêter les hémorragies et combattre le collapsus immédiat.

Dans les archives du **Professeur Marcel ARNAUD**, toujours, nous avons retrouvé une synthèse de son enseignement de Secourisme routier, datée d'août 1973 – dans laquelle il rappelle les 3 phases de l'intervention.

La première, bien évidemment, concerne le **public** et le fondateur de la traumatologie routière ne manque pas de préciser « **passants, témoins** ».

Il cite, ce que nous retrouvons dans les « 5 gestes », soit le déclenchement de **l'alerte**, la protection des victimes et du suraccident (**baliser**), les gestes qui sauvent, qui concernent la détresse respiratoire (**ventilation et PLS**). Il ne reste que l'arrêt des hémorragies externes. Nous retrouvons nos « **gestes** » que tous les usagers de la route devraient savoir pratiquer !

Le **Professeur ARNAUD** n'a jamais omis de rappeler le rôle primordial du « **public** » c'est-à-dire les témoins, les usagers de la route. Le fait qu'il ait approuvé la campagne des « 5 gestes qui sauvent » et la petite brochure pour sa première parution, en 1972, prouve bien que ce concept de masse recevait son « agrément », comme il nous l'avait écrit en juillet 1972 (voir mémoires sur les « 5 gestes qui sauvent et les trois tomes consacrés à l'œuvre du Professeur Marcel ARNAUD »).

ORGANISATION D'UN SECOURS-TYPE A DES POLYTRAUMATISES DE LA
ROUTE EN ETAT D'IMMEDIATES ET PERILLEUSES DETRESSES VITALES

I - PUBLIC (passants, témoins) : protection contre incendie et suraccident; défense contre affolés et ignorants; gestes qui sauvent en pré-secours; déclenchement de l'ALERTE.

II- COMMANDO SECOURISTE-ROUTIER

- a) Geste instantané préalable : Abordage de la victime (assaut à la mort); abordage de la face (tableau de bord portant les clignotants d'alerte); à faire directement (victimes "dégagées") ou bien indirectement à travers les obstacles (victimes "engagées"); cela afin de prendre les mesures conservatoires de la vie : assistance respiratoire et manoeuvre d'hémostase essentiellement.
- b) Analyse de la situation et synthèse : Reconnaissance des victimes, des lieux et des moyens disponibles de dégagement (hors des environnements hostiles) et de cueillette (pour mise sur brancard) face aux exactes dimensions du drame et des victimes. Plan d'une opération réfléchi, préparée et complète : appel éventuel aux moyens et aux personnels supplétifs nécessaires; choix hiérarchique des cas et des actions.
- c) Action coordonnée :
- Dégagement et cueillette sous sauvegarde (déplacement sous rectitude axiale et traction bipolaire; usage réfléchi des "poignées" de prise de l'homme; rotation-glisement sur brancard; bonne utilisation de la "saisie" par vêtements roulés; surveillance des "constantes" biologiques; tests de la survie.
 - Conditionnement pour transport : pansements et appareils immobilisateurs des fracas.
 - Transport confortable, protecteur et surveillé.
 - Accueil hospitalier : centre hospitalier, service de réanimation.

III- COMPLEMENT INDISPENSABLE

Le tout sous liaison-radio : cordon ombilical de l'antenne de secours en opération (liaison centre de secours et liaison médecin).

QUESTIONS ÉCRITES

Permis de conduire (examen)

AN(Q) - JO du 21.1.91

33618. - 17 septembre 1990. - M. Gérard Saumade attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, sur les propositions du Conseil d'action pour la prévention des accidents et les secours d'urgence (C.A.P.S.U.). Celui-ci a suggéré, à côté des mesures techniques, réglementaires, des campagnes d'information, de rendre plus responsables les usagers par un stage pratique obligatoire pour l'obtention du permis de conduire. Apprendre les « 5 gestes qui sauvent », thème de leur campagne nationale, tend à rendre les usagers de la route acteurs de la sécurité dans

la rue ou sur les routes. Ce projet est réaliste, et tient compte du peu de temps disponible de chaque candidat au permis de conduire. Il ne retient que l'essentiel, c'est-à-dire les gestes qui doivent permettre de protéger la vie des accidentés dans l'attente des secours spécialisés. En conséquence, il lui demande si la mise en œuvre de ces propositions pourrait être envisagée.

Réponse. - L'enseignement de notions élémentaires de secourisme à l'intention des candidats au permis de conduire paraît souhaitable. A cet effet, de nombreuses discussions se poursuivent avec le concours de membres du corps médical afin de déterminer les notions essentielles qui devraient être acquises en la matière par les 800 000 personnes qui obtiennent le permis de conduire chaque année. A titre expérimental, des notions relatives aux premiers gestes de secours seront proposées aux candidats du permis de conduire en Charente-Maritime, dès cet automne, et pendant une durée d'un an. Cette opération bénéficiera du concours financier de l'Etat et permettra de déterminer les notions à intégrer dans la formation de la conduite. Par ailleurs, le Programme national de formation à la conduite (P.N.F.), défini par l'arrêté du 23 janvier 1989, consacre une large place aux comportements utiles en présence d'un accident de la circulation et fait référence notamment au balisage et aux gestes qui doivent être exécutés immédiatement. L'enseignement dispensé dans les auto-écoles devra être conforme à ce programme. Dans cette optique, un stage de formation à la mise en œuvre du P.N.F. est proposé à l'ensemble des 20 000 enseignants de la conduite depuis novembre 1990. Cette opération se déroulera sur une période de trois ans sous la responsabilité de la Direction de la sécurité et de la circulation routières (D.S.C.R.).

27 JUL. 1985

Pour que les « Cinq gestes qui sauvent » deviennent le projet français

Poursuivant sa campagne à l'échelle nationale, M. Didier Burggraeve qui a déjà écrit au Président de la République et au ministre des Transports, vient d'adresser à M. Joxe, ministre de l'Intérieur, une lettre pour lui demander d'être reçu. Il lui écrit notamment :

« Ces "cinq gestes" recueillent de plus en plus une approbation de la part de la population, des services de secours, des Secouristes ou enseignants du Secourisme. Nous arrivons à un consensus quasi-général.

Un récent sondage nous confirme que les Français sont "prêts à consacrer du temps" pour apprendre le Secourisme. Un pays voisin, la Suisse, a mis en place depuis huit ans un enseignement obligatoire au permis de conduire sur les premiers secours en cas d'accident.

La lettre que nous avons reçue de l'ambassade de Suisse est éloquent : "Nous pouvons affirmer que les cas où l'intervention de Secouristes a été couronnée de succès dans des accidents de circulation sont nombreux et que l'obligation de suivre ces cours a produit des résultats très positifs dans le sauvetage de vies humaines par

rapport à la situation antérieure"...

Toutes les organisations ou institutions de ce pays sont favorables à l'obligation de suivre ces cours de premiers secours et la Commission Médicale Suisse espère vivement que la Campagne "5 gestes qui sauvent" rencontrera le succès qu'elle mérite.»

« Monsieur le Ministre, poursuit M. Burggraeve, ce succès ne dépend que de vous car seul un programme simplifié, clair, pédagogique, mnémotechnique pourra être retenu en France pour le cadre du permis de conduire. Et le seul projet en prise directe avec l'accident de la route donc le permis de conduire - pour une formation obligatoire - est bien celui des "5 gestes qui sauvent".

Dans ces conditions, je vous prie de bien vouloir accepter de vous saisir personnellement de ce dossier afin que votre Ministère propose rapidement au Ministre chargé des Transports un projet capable d'être retenu et accepté pour une formation des futurs conducteurs et qui pourrait être le titre et le contenu des "5 gestes qui sauvent" à la disposition des Pouvoirs publics. »

Durant toutes ces années, nous n'avons pas ménagé nos efforts afin de convaincre les pouvoirs publics (essentiellement les ministères de l'Intérieur et des transports), de mettre en place un tel enseignement pratique, sur la base de notre projet des « 5 gestes qui sauvent ».

Ainsi, en 1985, nous propositions au ministre de l'Intérieur, M. JOXE, de reprendre le projet des « 5 gestes ». Nous avons déjà indiqué à M. GERONDEAU, alors Directeur de la sécurité civile et Délégué interministériel à la sécurité routière, que ce titre et le contenu de la formation étaient à la « disposition des pouvoirs publics ».

Nous avons fait intervenir de très nombreux parlementaires (essentiellement des députés mais aussi quelques sénateurs). Pendant de nombreuses, les réponses furent toujours les mêmes, y compris la mention de « l'expérience en Charente maritime » qui avait consisté non pas à enseigner uniquement les « 5 gestes » mais les « GES » qui étaient un enseignement général de base du Secourisme qui allait bien au-delà de la conduite à tenir face à un accident de la route !

Témoign d'un accident : que faire ?






Pour en savoir plus :
www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr
3615 ROUTE (0,196 €/minute)



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES
LA GRANDE ARCHE - 92055 PARIS - LA DÉFENSE

Les informations figurant dans ce document ne sont données qu'à titre de simples renseignements.

Secourir

- 1 Laissez les victimes dans les véhicules, sauf en cas d'incendie ou autre risque.**
- 2 La victime est inconsciente, mettez-la en position latérale de sécurité.**
(À n'effectuer que si vous êtes détenteur d'un brevet de secouriste).
- 3 En cas d'hémorragie abondante, comprimez la plaie.**

- 4 Couvrez les victimes.**
- 5 Parlez aux blessés, réconfortez-les.**
- 6 Demandez aux badauds de vous aider... ou de s'éloigner.**

La situation a très peu évoluée. Les « GES », programme simplifié le plus proche des « 5 gestes » ont été supprimés en 1991 avec la nouvelle réforme de l'enseignement du Secourisme.

Le BNS et les GES ont été remplacés par une formation dite « AFPS », revue depuis à la baisse (contenu et durée de la formation), mais encore trop éloignée de ce qui est possible de rendre obligatoire et systématique pour obtenir un permis de conduire.

Les pouvoirs publics, en attente de la décision réglementaire (puisque le Parlement a enfin pris position en juin 2003), font diffuser depuis 2002 un dépliant appelé « urgences – Témoign d'un accident : que faire ? ».

Nous reproduisons ci-dessus les conseils pour « secourir » où nous retrouvons bien évidemment une partie de ce que nous défendons, avec les « 5 gestes » depuis 35 ans !

Toutefois, si on parle de la PLS, il est indiqué que seule une personne titulaire d'un brevet de secouriste, serait autorisée à agir (?). Pour l'arrêt de l'hémorragie, pas de problème, nous sommes tous d'accord depuis des années (sauf que dans le programme AFPS on reparle du garrot !).

Avec ces conseils, nous restons encore loin des « 5 gestes » et de la formation pratique. Ce dépliant, à nos yeux, ne constitue qu'une solution d'attente, qui permettra toutefois d'attirer l'attention de nos concitoyens.